



DIRECTION DES RESSOURCES  
HUMAINES ET DES RELATIONS  
SOCIALES  
ECONOMIE RH ET RESSOURCES

Destinataires

Tous services

Contact

Correspondants RH rému métiers

Tél :

Fax :

E-mail :

Date de validité

A partir du 01/01/2010

## Rémunération des médecins du travail de La Poste



**note de  
service**

### REFERENCES :

- NOTES DE SERVICE REPRISES AU RECUEIL PX DU GUIDE MEMENTO :  
DRHRS.ERH.NDS 08-008 DU 27 MARS 2008  
CORP-DRHRS-2009-0053 DU 12 MARS 2009

### OBJET :

*La présente note de service a pour objet d'actualiser la grille de rémunération applicable aux médecins du travail employés par La Poste pour l'année 2010.*

*Roland CAILAC*



Rémunération des médecins du travail de La Poste

## 1. REMUNERATION

### ***1.1 EVOLUTION DE LA GRILLE DE REMUNERATION DES MEDECINS DU TRAVAIL DE LA POSTE***

Il existe deux méthodes de calcul de revalorisation de la rémunération des médecins du travail. La rémunération la plus favorable à l'agent est retenue.

- 1<sup>ère</sup> méthode

Pourcentage de revalorisation selon l'indice des prix à la consommation hors tabac, tel que prévu dans le projet de loi de finances de l'année N, en l'occurrence 1,20 % pour 2010.

- 2<sup>ème</sup> méthode

En cas de forte revalorisation de la grille CISME (grille propre aux médecins du travail) qui aurait pour effet d'annihiler le taux de revalorisation précédent, la nouvelle rémunération correspondra à la grille en vigueur l'année N, majorée de 10%.

C'est cette seconde méthode qui s'applique pour 2010.

### ***1.2 GRILLE 2010 APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010***

Grille 2009	Coefficients	Salaires Bruts annuels en euros
Hors catégorie		
Médecin généraliste pendant sa formation à la médecine du travail et jusqu'à l'obtention du diplôme	0,80	42 557,96
Catégorie 1		
Pendant les 6 premiers mois d'exercice de la médecine du travail	0,90	47 877,71
Après 6 mois d'exercice de la médecine du travail	1,00	53 197,45
Catégorie 2		
Après 3 ans d'exercice de la médecine de travail	1,20	63 836,94
Après 5 ans d'exercice de la médecine de travail	1,30	69 156,69
Après 10 ans d'exercice de la médecine de travail	1,40	74 476,43
Après 15 ans d'exercice de la médecine de travail	1,55	82 456,05
Après 20 ans d'exercice de la médecine de travail	1,75	93 095,54

Rémunération des médecins du travail de La Poste

### **1.3 REMUNERATION A L'OCCASION DU RECRUTEMENT**

Le recrutement des médecins du travail est effectué par le chef de service concerné sous la responsabilité du Directeur Prévention Santé Sécurité au Travail de la DRHRS. La décision définitive est toutefois subordonnée à l'acceptation de la proposition de recrutement par la DRH du métier concerné, suivant la procédure prévue pour les candidatures d'agents salariés.

Lors de l'embauche, la rémunération du médecin est déterminée en tenant compte du nombre d'années d'exercice de la médecine du travail après obtention du diplôme.

La rémunération fait référence à la grille spécifique de La Poste telle que présentée au paragraphe 12 ci-avant.

Pour la détermination des droits liés à l'ancienneté, la durée de celle-ci est décomptée pour les médecins à temps partiel comme s'ils avaient été occupés à temps complet.

## **2. MISE EN OEUVRE**

Les Chefs de Service transmettront aux CIGAP la revalorisation à mettre en œuvre pour les médecins du travail qui leur sont rattachés, en fonction de leur positionnement sur la grille et de leur rémunération antérieure.

Il est rappelé que le passage à un coefficient supérieur du fait de l'ancienneté acquise, doit se traduire par l'octroi de la rémunération correspondante. Les médecins ayant une rémunération hors grille du fait d'un contexte de recrutement particulier bénéficieront d'une revalorisation de leur rémunération de 1,2 % pour 2010.